

Ordonnance injonction de payer executoire et commandement

Par FAFE, le 15/11/2010 à 14:33

Bonjour,

J'ai reçu il y a plusieurs mois une signification d'ordonnance d'injonction de payer executoire et commandement aux fins de saisie, je me suis donc rendu aupres de l'huissier en question et j'ai alors etabli un echeancier pour les quatre mois à venir.

Je souhaiterais savoir si l'huissier peut m'imposer des mensualités et si il y a un délai de paiement maximum?

En effet, je dois le revoir en Janvier pour les prochains paiements et je me demande s'il peut m'imposer de regler la somme restante en une fois.

Merci d'avance de votre réponse